

✘ Depuis sa création, la Légion étrangère a participé à tous les conflits majeurs dans lesquels la France a été engagée.

La Première Guerre Mondiale verra la naissance du Régiment de Marche de la Légion étrangère (RMLE) qui se couvrira de gloire à partir de 1915 jusqu'à l'Armistice. 42 883 engagés volontaires pour la durée de la guerre (EVDG) passeront dans les rangs de la Légion, appartenant à plus 50 nations étrangères dont plus de 35 000 furent tués, blessés ou portés disparus.

En 1945, la Légion compte alors près de 49 000 engagés (chiffre jamais dépassé). Au sein de la 1^{ère} Armée française du général de Lattre de Tassigny, deux groupes d'unités de Légion étrangère sont engagés : la 13^e DBLE, et les 1^{er} REC et RMLE.

Plus de 9 000 légionnaires iront jusqu'au sacrifice ultime pour la libération de la France et de l'Europe.

Aujourd'hui en 2015, les légionnaires continuent à être partout engagés en opération et nos unités se sont illustrées en Afghanistan, au Mali ou plus récemment en Centrafrique tandis que des légionnaires continuent, *More majorum*, à payer de leur vie leur engagement sous le fanion vert et rouge.

En allant au bout de leur engagement, tous ces soldats ont parfaitement illustré ce que signifie le mot « servir ». Leur sacrifice marque une nouvelle fois, l'engagement sans faille des légionnaires au service de leur pays d'adoption depuis 1831. Néanmoins, si la Légion ne pleure ni n'oublie ses morts, elle les honore et le sacrifice des héros de Camerone et des actes glorieux de nos campagnes passées et récentes nous invitent à entretenir ce devoir de mémoire collectif, par le souvenir, le recueillement et la réflexion, attachés à notre devise : Honneur et Fidélité.

Cet agenda 2015 souhaite rendre hommage à ces légionnaires anonymes de la première et de la seconde guerre mondiale ainsi que ceux d'aujourd'hui venus librement servir la France car ils sont l'expression tangible d'un choix politique exceptionnel fait par la nation et ses représentants qu'encadre précisément le décret de 2008 sur le statut des militaires servant à titre étranger.

Général de division Jean MAURIN

COMLE

Cliquer [ICI](#) pour le commander